

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 24 mai 2018 à 20H30

Date de convocation : le 17/05/2018
Date d'affichage : le 17/05/2018

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-quatre mai à 20H30 le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept mai de l'an deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : RIVIERE Patrick, LUNEL Dominique, CHOPLIN Pascal, SOUCHU David, REGOUIN Evelyne, THUARD Françoise, LAINE Magali, FLOQUART Sandrine arrivée à 21H.

Etaient absents excusés : MEGY Karl ayant donné pouvoir à MERCIER Janny, DENIAUD Paulette ayant donné pouvoir à CHOPLIN Pascal, POURCEAU Jean Marie ayant donné pouvoir à LAINE Magali, POLLONO Anaïs ayant donné pouvoir à LUNEL Dominique, IMBERT Philippe.

Absente : JAUSSAUD Florence.

Ordre du jour :

- ✚ Approbation du Procès-verbal du 27 avril 2018
- ✚ Décisions prises par délégation
- ✚ Indemnités de conseil du comptable du Trésor Public au prorata pour 2017
- ✚ Délibération programme Voirie 2018 et de Fauchage 2018
- ✚ Délibération tarification périscolaire et restauration scolaire de l'année 2018/2019
- ✚ Délibération concernant une demande de dérogation scolaire
- ✚ Appel à Projets : FIPD (*fonds interministériel de prévention de la délinquance*)
- ✚ Présentation Programme Mobilité Durable / Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe
- ✚ Compte rendu des commissions
- ✚ Questions diverses

Secrétaire de séance nommé : DAVID SOUCHU

➤ Approbation du procès-verbal du 27 avril 2018

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'approbation du PV.

Membres en exercice : 15
Votes : Pour : 13

Membres présents : 9
Contre : 0

Suffrages exprimés : 13
Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

✚ Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

○ Devis

- *JPP Direct achat de 17 tables pour la salle polyvalente, de 4 bancs publics et de 3 corbeilles en bois exotique pour un montant de 3 596€07 TTC le 30 avril 2018*
- *Conan Horticulture « Fleurissement de printemps » pour un montant estimé à 1750€ TTC le 04/05/2018*
- *Mr Chedhomme Plomberie pour un montant de 82€80 pour supprimer l'arrivée de gaz à la classe scan, le 04/05/2018*
- *Agri-Loisirs pour un montant de 685€74 entretien tracteur Kubota le 04/05/2018*
- *Conty mise à jour des antivirus sur 3 postes pour un montant de 312€90 TTC le 16/05/2018*
- *ACME Protection Vérification des extincteurs pour un montant de 595€85 TTC le 15/05/2018*
- *ACME Protection Vérification Blocs de secours, Alarme évacuation, Trappe de désenfumage pour un montant de 501€60 TTC le 15/05/2018*
- *TRANSDEV STAO Transport élève pour visite des fermes de Jenvries et du Maraicher « La Muzerie » pour un montant de 210€ TTC*

○ ARRETES :

- *Arrêté 63-2018 RH prolongation de l'arrêt de travail pour une maladie ordinaire d'un agent technique Ircantec à temps non complet jusqu'au 30/06/2018*
- *Arrêté 64-2018 RH prolongation de la Mise à Disponibilité d'Office par le Comité Médical du Centre de Gestion jusqu'au 15/07/2018 d'un agent Ircantec en arrêt de travail pour maladie ordinaire.*
- *Arrêté 14/2018 du 03 mai 2018 : autorisation d'occupation du domaine public « Le Hameau des Charmes » à l'occasion de la Fête des Voisins*
- *Arrêté 15/2018 du 09 mai 2018 : arrêté de reprise de tombes en terrain commun au cimetière de Joué l'Abbé*
- *Arrêté 16/2018 du 15 mai 2018 : autorisation et réglementation de la circulation lors de la vente au déballage du dimanche 3 juin 2018*
- *Arrêté 17-2018 du 03 mai 2018 : interdiction d'utilisation de la salle des sports et du foyer du Gymnase, vestiaires et annexes du mardi 22 mai au samedi 9 juin 2018 (travaux réfection du sol).*

→ **Pour information au conseil municipal.**

✚ Indemnités de conseil du comptable du Trésor Public au prorata pour 2017

Monsieur Janny MERCIER, Maire, informe les membres du conseil municipal qu'en date du 14 mars 2018, il a reçu un courrier de Monsieur BUCHET Bruno dont l'objet est le suivant :

- Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor Public chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante faisant référence aux dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982 pour lequel un arrêté a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Pour mémoire :

Le conseil municipal avait pris la délibération 101-2017 et à l'unanimité accordait le versement de l'indemnité de budget de 30€49 et refusait l'indemnité de conseil de 380€55 Brut à Monsieur le Comptable précédent pour ses 270 jours de présence sur l'année 2017 au Trésor Public.

Le conseil municipal avait pris la délibération 72-2016 et à l'unanimité accordait le versement de l'indemnité de budget de 30€49 et refusait l'indemnité de conseil de 483€80 Brut à Monsieur le Comptable précédent son année de présence au Trésor Public en 2016.

Le détail du décompte adressé par Monsieur Buchet pour l'année 2017 soit sur 90 jours de présence, s'élève à 126€85 Brut (soit 115€63 Net) pour l'indemnité de conseil 2017.

- **Le conseil municipal doit délibérer pour décider l'attribution ou le refus de la somme de 126€85 Brut au nouveau comptable du Trésor Public pour sa période de présence sur l'année 2017.**

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'approbation de l'indemnité au receveur.

*Membres en exercice : 15 Membres présents : 9 Suffrages exprimés : 13
Votes : Pour : 0 Contre : 12 Abstentions : 1*

La proposition est rejetée à la majorité des voix.

✚ Délibération programme Voirie 2018 et de Fauchage 2018

Rapporteur : David Souchu

❖ PROGRAMME FAUCHAGE 2018

Après vérification des 2 seules offres reçues (CUMA et Dylan ROULLIER), et suite à des erreurs de calcul dans l'une et l'autre, nous leur avons demandé de vérifier leurs calculs et de nous renvoyer le détail du chiffrage dans les meilleurs délais.

Nous avons reçu le 11 mai 2018 la nouvelle offre de la CUMA pour un montant total TTC de 7559€69 et celle de l'entreprise ROULLIER pour un montant total de 5904€79 TTC.

- **Les membres du conseil municipal doivent délibérer sur le choix des prestataires pour le programme Voirie 2018 et le programme Fauchage 2018.**

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'approbation de la proposition de l'entreprise Roullier.

*Membres en exercice : 15 Membres présents : 9 Suffrages exprimés : 13
Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0*

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

❖ PROGRAMME VOIRIE 2018

Mise en ligne de l'offre le 24 avril 2018

Date limite de dépôt des offres le 23 mai 2018 à 12H.

Nous avons reçu **5 offres** que la commission a analysé :

- LOCHARD BEAUCE
- COLAS CENTRE OUEST
- PIGEON TP
- BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX
- CHAPRON SAS

- *Présentation des critères par David Souchu*

→ **Les membres du conseil municipal doivent délibérer sur le choix des prestataires pour le programme Voirie 2018.**

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'approbation de la proposition de l'entreprise Lochard conformément aux critères de pondération retenus pour l'appel d'offre.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Suffrages exprimés : 13

Votes : Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

[Délibération tarification périscolaire et restauration scolaire de l'année 2018/2019](#)

a) **Tarifification périscolaire**

Rapporteur : Patrick Rivière

Proposition de la commission : augmentation de 1.6% justifiée par l'emploi d'un Directeur du périscolaire

HORAIRES	QF de 0 à 490 €	QF de 491 à 1050 €	QF au-delà de 1050 €
Garderie 7H30 - 8H20	0.99 €/ 1.00 €	1.41 €/ 1.43 €	1.69 €/ 1.72 €
Garderie 8H00 – 8H20	0.81 €/ 0.83 €	1.16 €/ 1.18 €	1.39 €/ 1.41 €
Goûter+Garderie 16H30 – 17H00	1.15 €/ 1.17 €	1.50 €/ 1.52 €	1.75 €/ 1.78 €
Garderie 17H00 – 18h00	0.83 €/ 0.84 €	1.19 €/ 1.21 €	1.43 €/ 1.45 €
Garderie 17H00 – 18H30	0.99 €/ 1.00 €	1.41 €/ 1.43 €	1.69 €/ 1.72 €

Les documents seront déposés à la direction de l'école le **lundi 18 juin 2018** afin d'être remis aux familles pour un retour au plus tard le **vendredi 29 juin 2018**.

En conséquence, les nouveaux tarifs présentés ci-dessous sont soumis au vote des membres du conseil municipal :

HORAIRES	QF de 0 à 490 €	QF de 491 à 1050 €	QF au-delà de 1050 €
Garderie 7H30 - 8H20	1.00 €	1.43 €	1.72 €
Garderie 8H00 – 8H20	0.83 €	1.18 €	1.41 €
Goûter+Garderie 16H30 – 17H00	1.17 €	1.52€	1.78 €
Garderie 17H00 – 18h00	0.84 €	1.21 €	1.45 €
Garderie 17H00 – 18H30	1.00 €	1.43 €	1.72 €

b) Tarification Restauration Scolaire

Rapporteur : Patrick Rivière

Les tarifs de la restauration sont établis à partir de constatations faites sur la hausse des prix des matières premières, de l'évolution des frais de personnel et de gestion.

Malgré la complexité de la tâche, Evelyne a pu nous fournir le coût réel d'un repas sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Prix de revient d'un repas en 2017 : **5.70 €** (denrées : 1.76 € dont 0.25/0.30 € pour le goûter).

Prix de revient d'un repas en 2016 : **5.54 €** (denrées : 1.79 €)

Cout total du restaurant en 2017 : **102 008 €** montant refacturé aux utilisateurs **56 649 €**.

Cout total du restaurant en 2016 : **100 052 €** montant refacturé aux utilisateurs **55 685 €**.

Reste à charge de la collectivité en 2017 : 45 358 €.

Reste à charge de la collectivité en 2016 : 44 370 €.

Proposition de la commission

- Abonnement : **3.20 €** au lieu de 3.15 € [hausse pour 1 année : (4jours X 36) X 0.05 = **7.20 €**].
- Intermittent régulier : **3.40 €** au lieu de 3.34 €.
- Occasionnel : **3.80 €** au lieu de 3.78 €.
- Repas enseignants : **4.80 €** au lieu de 4.72 €.

La proposition de la commission correspond à **une augmentation de 1,6%**.

En conséquence, les nouveaux tarifs ci-dessous sont présentés aux membres du conseil municipal :

PRODUITS	TARIFS Au 1 ^{er} septembre 2018
Repas enfant : abonnement	3.20 €
Repas enfant : intermittent régulier	3.40€
Repas enfant : occasionnel	3.80 €
Repas enseignant	4.80 €

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'approbation des deux tarifications.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Suffrages exprimés : 13

Votes : Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Les 2 propositions concernant la nouvelle tarification de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire sont adoptées à l'unanimité des voix.

[Appel à Projets : FIPD \(fonds interministériel de prévention de la délinquance\)](#)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu en date du 14 Mai 2018 un mail de la préfecture l'informant que la sécurisation des établissements scolaires était une action susceptible de recevoir un financement au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance 2018.

Il est précisé dans la note que « *Les porteurs de projets éligibles sont les collectivités territoriales gestionnaires des établissements publics d'enseignements ainsi que les personnes morales, associations, sociétés ou autres organismes qui gèrent des établissements privés, sous contrat ou non.*

Les priorités sont les suivantes :

- sécurisations périmétrique des bâtiments : vidéo-protection, portail, barrières, clôtures, interphones, vidéophones...

- sécurisation volumétrique des bâtiments : mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion », mesures destinées à la protection des espaces de confinement.

Le plan particulier de mise en sûreté de l'établissement devra avoir été actualisé au risque terroriste. »

La date limite de dépôt des projets est fixée au **31 mai 2018**.

Pour envisager un dépôt de dossier, nous avons aussitôt sollicité la société SOS afin d'évaluer le coût d'équipement des bâtiments de l'Ecole et du Périscolaire en ce qui concerne la fourniture et l'installation d'alarmes confinement.

L'étude chiffrée estime l'installation à 6 439€20 TTC

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'approbation pour la dépose d'un dossier de financement.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Suffrages exprimés : 13

Votes : Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

Dérogation scolaire pour la rentrée 2018/2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de dérogation scolaire pour inscription d'un enfant de Joué l'Abbé de bientôt 4 ans sur la Bazoge pour des raisons de commodités liées à l'assistante maternelle et garderie de l'enfant.

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'approbation de la demande de dérogation

Membres en exercice : 15
Votes : Pour : 13

Membres présents : 9
Contre : 0

Suffrages exprimés : 13
Abstentions : 0

La proposition est rejetée à l'unanimité des voix.

Sarthe

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de Monsieur Jean Claude BOULARD, Président du Pôle Métropolitain de Le Mans Sarthe concernant la signalétique des aires de covoiturage sur le Pôle métropolitain. A cet effet, le courrier précise qu'une étude a été déployée sur le « terrain » repérant 100 aires de covoiturages et 70 d'entre elles sont à signaler dont 2 identifiées sur notre commune de Joué l'Abbé.

La Commission Mobilité du 21 février dernier et le Comité Syndical du 19 mars dernier ont proposé de prendre en charge les 2/3 du coût d'acquisition et de pose d'un panneau CE52 et son mât permettant ainsi de signaler chacune des 2 aires de covoiturage.

Le reste à charge serait de 70€ TTC / aire de covoiturage pour la commune.

Monsieur le Maire est appelé à donner une réponse avant le 15 juin prochain pour une éventuelle commande globale prévue début juillet 2018 et une livraison serait prévue au cours du 2nd semestre 2018. Le Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe se chargera ensuite d'informer et de communiquer sur ce réseau d'aires de covoiturage via internet et auprès des employeurs du territoire.

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'approbation la proposition de M. Boulard.

Membres en exercice : 15
Votes : Pour : 13

Membres présents : 9
Contre : 0

Suffrages exprimés : 13
Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

Comptes rendus des commissions

Commission « Jeunesse-Culture-Sports »

Patrick Rivière informe le Conseil que le groupe « Ecole » s'est réuni le mardi 15 mai afin de procéder à la mise à jour de l'ensemble des documents qui seront remis aux parents désirant inscrire au restaurant et /ou à l'accueil périscolaire, leurs enfants scolarisés à l'école J. Duhême pour la rentrée de septembre 2018.

Les TAP n'étant pas reconduits à la rentrée de septembre 2018, le formulaire d'inscription aux temps d'activités périscolaires et le règlement intérieur ne sont pas mis à jour.

Les mises à jour **sur chaque document** concernent :
- l'année scolaire **2018/2019** en remplacement de 2017/2018.

Sur le document de présentation

- suppression de la ligne faisant mention du formulaire d'inscription aux TAP et celle faisant mention du règlement intérieur.
- la date limite de retour de ces documents fixés au **29 juin 2018**.
- la date de la permanence pour les inscriptions de dernières minutes : (**25/08/2018** de 10h00 à 12h00 au restaurant scolaire).
- la date à partir de laquelle les factures seront adressées : (**16 /07/2018**).

Sur le document « fiche scolaire »

- Pas de modifications à l'exception de l'année scolaire.

Sur le document du choix du système de réservation à la restauration scolaire.

- Pas de modifications à l'exception de l'année scolaire.

Sur le document d'inscription à l'accueil périscolaire.

- Pas de modifications à l'exception de l'année scolaire.

Sur le document règlement intérieur restaurant scolaire et accueil périscolaire

- modifier la date de permanence pour les inscriptions de dernières minutes : (**25/08/2018**).
- dans le paragraphe « fonctionnement du service les jours d'école », le tableau est modifié. La colonne mentionnant les horaires du mercredi est supprimée ainsi que la ligne mentionnant la garderie du midi.
- si approbation du règlement par le conseil municipal, remplacer la date d'adoption du règlement du 19 mai 2017 par **24 mai 2018**.

- **DETAIL DES TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE** : cf. paragraphe précédent (délibération des tarifs 2018/2019)
- **DETAIL DES TARIFS du RESTAURANT SCOLAIRE** : cf. paragraphe précédent (délibération des tarifs 2018/2019)

TAP

Fleur BUREAU, animatrice « arts plastiques » présente dans l'équipe d'animation depuis septembre 2014 a eu l'opportunité d'effectuer un remplacement en rapport avec sa formation initiale.

De ce fait, elle a cessé son activité d'animatrice le 19 avril.

Hervé AINE, directeur du périscolaire a assuré le remplacement de Fleur le jeudi 17 mai.

Depuis le jeudi 24 mai et jusqu'au jeudi 5 juillet, Laurent Milon « enseignant en arts plastiques et bandes dessinées, a pris la relève de Fleur. Il a été embauché par l'intermédiaire de la PSL.

Les 24 et 31 mai, ainsi que le 7 juin, suite aux travaux de restauration du sol du plateau de la salle des sports, l'ensemble des activités se dérouleront sur le site de l'école.

Commission « Communication »

Dominique Lunel informe le Conseil des sujets suivants :

- Le panneau journal d'affichage : le choix de la police d'écriture a été fait et le logo envoyé à ELANCITE.
- Le bulletin municipal de juillet : un certain nombre d'associations a envoyé leurs articles et photos ; la date limite d'envoi était la semaine 22 il n'y a donc pas de retard.

La commission se réunira le vendredi 8 juin à 20h30 pour travailler sur le prochain numéro.

Commission cadre de vie (fleurissement)

Pascal Choplin informe le Conseil des sujets suivants :

-Dans le cadre de l'édition 2018 « Paysage de nos villes et villages fleuris » Sarthe Développement invite les communes à s'inscrire à cette démarche de valorisation du patrimoine paysager.

Compte tenu des efforts de fleurissement entrepris par la commune depuis plusieurs années il est proposé aux membres du conseil l'inscription de Joué l'abbé pour cette édition en s'appuyant les constats ci-dessous :

Le fleurissement et la végétalisation de la commune visent à donner un cadre agréable, coloré et vivant aux espaces communs et à inciter les habitants à en faire de même chez eux. Le fleurissement doit aussi permettre d'identifier le village et de l'inscrire dans son environnement rural

Le fleurissement de la commune est aussi l'occasion de rencontres entre les habitants lors de trocs plantes organisés au printemps et à l'automne ou chacun peut apporter et partager les végétaux qui se sont développés dans son jardin et ainsi de conserver de vieilles variétés de plantes.

C'est aussi une lère action citoyenne de sensibilisation et d'éducation à l'environnement des enfants de l'école qui participent au fleurissement accompagné d'enseignants, d'élus, de parents d'élèves et de bénévoles. Ils apprennent ainsi des rudiments sur les plantes et leurs besoins et surtout à respecter les plantations qu'ils ont contribué à mettre en place.

→ **Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer à cette démarche.**

Questions diverses

- Prochain conseil municipal : **Jeudi 28 JUIN 2018 à 20H30**
- **Fin de la séance à : 23h10**